



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . . 10 » 5 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38^a

NOS ÉCOLES D'HORLOGERIE

(Suite.)

Dans un précédent article, nous avons établi que nos écoles, loin d'être esclaves du préjugé ou de la routine, avaient au contraire développé le programme de leurs études et transformé leur organisation et leur méthode d'enseignement, pour les mettre en harmonie avec le nouveau système de fabrication que l'on applique toujours plus généralement à l'industrie horlogère. Cette activité nouvelle, sans laquelle ces établissements n'eussent rendu qu'une partie des services qu'on est en droit d'en attendre, n'a diminué en rien celle qu'ils déployaient antérieurement dans une autre direction.

Si l'emploi des machines-outils permet d'arriver, pour la montre de qualité courante ou moyenne, à une grande régularité et à une perfection relative, les montres soignées et compliquées ne se prêtent guère à l'adaptation des procédés mécaniques. La machine n'est d'ailleurs avantageuse qu'autant qu'elle produit beaucoup; pour cela, il faut qu'elle travaille continuellement ou sans de trop grandes interruptions. Or, les montres soignées et compliquées ne sont pas consommées en quantité suffisante et sont trop variées dans leurs diverses catégories, pour qu'il vaille la peine de construire des machines spéciales pour leur fabrication; et puis, la perfection exigée dans l'exécution de certaines de leurs parties essentielles et délicates, n'a pu jusqu'ici être obtenue autrement que par une main habile et exercée.

L'un des effets de la crise qui, depuis quelques années, nous étreint d'une façon presque permanente, a été de diminuer la vente des montres soignées et compliquées dans une proportion plus grande que celle des qualités moyennes et courantes. Aussi, les ouvriers employés par cette fabrication, ont insensiblement émigré dans les fabriques où se sont voués à d'autres travaux. C'est à tel point que,

dans certains moments, il était impossible de trouver des ouvriers de cette catégorie; aussi la fabrication des montres de précision eût couru le risque d'émigrer chez nos voisins, si de grands efforts n'avaient été faits pour retenir les anciens ouvriers et en former de nouveaux.

On dira peut-être, que la fabrication soignée n'occupant qu'un petit nombre de bras, ne vaut pas les sacrifices que l'on fait pour la conserver à notre pays; c'est une erreur contre laquelle on ne saurait trop s'élever. L'horlogerie suisse, doit en grande partie sa suprématie, à la supériorité incontestable de ses chronomètres et de ses montres compliquées. Sa réputation sera gravement atteinte et l'écoulement général de ses produits considérablement diminué le jour où, ayant abandonné la fabrication de la pièce de précision, nous n'exporterons plus que les genres courants.

Ici encore, les administrations de nos écoles ont compris que leur action dans le domaine de la haute horlogerie était nécessaire. Gardiennes des traditions auxquelles nous devons le maintien de notre prépondérance sur les marchés des autres pays, elles ont puissamment contribué à rendre inattaquable une situation que la concurrence étrangère cherche en vain à nous disputer.

Nous avons cherché à faire ressortir l'utilité de nos établissements d'instruction horlogère; examinons maintenant les motifs de la défaveur qui les entoure dans certains milieux.

Les institutions humaines, celles surtout qui répondent à des besoins réels, ne se recommandent pas seulement par l'excellence des intentions qui les ont créées, ou par le dévouement mis au service de leur constant développement. On exige autre chose qu'un programme intelligemment conçu, qu'une installation scientifiquement établie; le grand public base son appréciation sur les résultats tangibles qu'il peut constater et apprécier lui-même.

Dans le cas qui nous occupe, une question toujours la même, est posée au jeune homme qui sort de nos écoles d'horlogerie. Que vous a-t-on enseigné, qu'avez-vous appris?

Si l'on consulte les parents des élèves de nos écoles, ou les industriels chez lesquels ils entrent en qualité d'ouvriers après l'apprentissage, tous ou presque tous, diront que les connaissances acquises ne correspondent pas au temps employé à les acquérir. Il convient donc, en présence d'une appréciation aussi générale, et tout en tenant compte de ce qu'elle peut avoir d'exagéré ou d'absolu, de rechercher les causes de l'insuffisance des résultats obtenus.

Les élèves de nos écoles, les indigènes du moins, y entrent à un âge où l'adolescent est le plus difficile à conduire. Le temps de l'école publique étant passé, le jeune homme ne met nullement en doute son droit à participer de la qualité d'homme fait et à revendiquer les prérogatives dont cette qualité est accompagnée. Aussi les règles d'une ferme discipline, pourtant si nécessaires à la bonne marche de tout établissement d'instruction, sont-elles difficilement applicables à cette catégorie d'élèves; il en résulte que, de guerre lasse, une trop grande liberté leur est laissée relativement à la fréquentation et à l'assiduité au travail.

Les études souffrent nécessairement de cette absence d'une discipline bien comprise; le travail est insuffisant, les progrès trop lents, et l'élève qui pourrait faire là son premier apprentissage de la vie pratique, en sort souvent sans avoir contracté ces habitudes d'assiduité et de régularité à l'ouvrage, qui marquent du sceau de la réussite le début d'une carrière d'ouvrier.

Nous reconnaissions que le remède à cet état de choses est difficile à trouver, et nous n'ignorons pas que les directions de nos écoles consacrent, à sa recherche, leur plus sérieuse attention.

(A suivre.)

Les sociétés horlogères et le registre de commerce.

(Voir les deux derniers numéros.)

4^e Les associations sont, selon la définition de O. 878, des réunions de personnes qui, sans constituer une société en nom collectif ou en commandite, une société par actions ou en commandite par actions, poursuivent un but économique ou financier commun. Pour avoir droit à la personnalité civile, ce qui sous-entend la faculté de se livrer à des opérations commerciales, de recevoir des donations, de plaider devant les tribunaux, etc., les associations doivent se faire inscrire sur le registre du commerce (O. 678). L'inscription ne peut toutefois avoir lieu que sur le dépôt de statuts écrits, signés par sept sociétaires au moins ; ces signatures doivent être légalisées et les signataires sont tenus d'indiquer leurs noms et demeures (O. 680).

Il est, d'après O. 680, indispensable pour l'*inscription* dans le registre, que les *statuts* contiennent des dispositions concernant : 1^o la dénomination (raison sociale) de l'association ; 2^o le siège de l'association et de ses succursales ; 3^o le but de l'association ; 4^o les conditions requises pour l'admission et la sortie des sociétaires ; 5^o la nature et la valeur des contributions ou apports des sociétaires ; 6^o la manière dont l'association est organisée, dirigée et représentée, et dont on doit signer en son nom (O. 697) ; 7^o la supputation et le partage des bénéfices, si l'association a un but lucratif. La *demande d'inscription* doit en outre renseigner : 8^o sur l'étendue de la responsabilité des associés (O. 681, 688 et 689) ; 9^o sur les noms et domiciles de tous les membres de la direction (O. 696) ; 10^o sur la date des statuts.

Les dispositions du code touchant la constitution des *raisons sociales* des sociétés anonymes sont également applicables aux associations. 11^o En cas de responsabilité des associés, la liste de ceux-ci doit être déposée au bureau du registre (O. 702).

Les conditions dans lesquelles la *représentation* des associations doit avoir lieu, ne diffèrent pas de celles énoncées pour les sociétés anonymes ; toutefois, tandis que les membres de la direction ou de l'administration d'une société anonyme ne peuvent être inscrits sur le registre qu'autant qu'ils sont porteurs de pouvoirs illimités, tous les membres de la direction ou de l'administration d'une association doivent, quelle que soit l'étendue de leurs pouvoirs, être inscrits dans le registre du commerce, selon que le prescrit O. 696.

Quant à la responsabilité des membres des associations, elle est réglée par O. 688 à 694. A défaut d'une stipulation contraire des statuts ou, si elle n'a pas été régulièrement publiée, la responsabilité est illimitée et les sociétaires sont obligés solidairement et sur tous leurs biens ; ils ne sont cependant tenus que de la perte subie par les créanciers dans la faillite de l'association (O. 689). Par disposition des statuts, la responsabilité peut être limitée ; c'est le cas, lorsqu'elle est subdivisée en parts. Enfin, la responsabilité peut être complètement exclue et les sociétaires seulement tenus du paiement de contributions déterminées par l'association. Les sociétaires ne peuvent être poursuivis individuellement lorsque l'exonération de toute responsabilité personnelle a été publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce* (O. 688). Malgré la sortie de l'association par suite de décès ou pour toute autre cause, le sociétaire n'en reste pas moins dans la mesure déterminée ci-dessus tenu, lui ou ses héritiers, des engagements contractés antérieurement, si l'association tombe en faillite dans les deux

ans qui suivent l'inscription de sa sortie sur le registre du commerce. Vu l'importance de cette disposition, le code accorde à tout sociétaire sortant ou exclu et à ses héritiers, le droit, sans recourir à la direction de l'association, de faire inscrire ce fait sur le registre (O. 702, al. 2).

Lorsqu'il est établi que l'actif de l'association ne couvre plus les dettes, les paiements doivent être suspendus et le juge avisé (O. 704).

L'association est le type de corporation qui répond le mieux à l'organisation des coopérations commerciales ou industrielles horlogères ; celles-ci feront donc bien de se pénétrer des dispositions qui régissent les associations avant que de procéder à l'élaboration de leurs statuts. Des fausses manœuvres seront ainsi évitées. Les administrateurs encourront d'ailleurs une certaine responsabilité en cas d'inobservation des prescriptions légales.

G.

—————
Secrétariat ouvrier de la Fédération horlogère.
—————

Le secrétariat soussigné rappelle aux sections qui ne lui ont pas encore fait parvenir les statistiques de prix, dont l'élaboration leur a été remise par l'assemblée de Biel du 23 janvier, que le délai fixé pour ce travail expire le 31 mars courant. Il est utile que toutes les pièces soient en mains du secrétariat pour l'époque ci-haut mentionnée.

Chaux-de-Fonds, 28 mars 1887.

Le secrétaire du comité central ouvrier de la Fédération horlogère :

JAMES PERRENOUD.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Un prix-courant avantageux.

Tandis que quelques chefs d'atelier de graveurs et guillocheurs font preuve de dévouement en travaillant à l'organisation du métier pour que les prix cessent de descendre davantage, et éviter ainsi la ruine complète de la partie, il semble que d'autres, travaillent avec non moins d'ardeur pour avilir, ce qui fut jadis un art.

Je me permettrai de vous donner connaissance d'un prix-courant, adressé par un patron de Chaux-de-Fonds ; je voudrais pouvoir vous citer le nom de cet homme soucieux de l'avenir de notre pays, je ne le puis, ne voulant pas faire de la réclame en sa faveur. Je dois même m'abstenir d'indiquer ses initiales, afin de ne pas le confondre avec ses frères ; il me suffira de dire, que sans justifier de pertes que celles résultant de son travail (car aux prix où il travaille il ne peut que perdre) il a fait faillite il y a une année ; et que les ellipses qu'il fait tailler pour éreinter notre partie, il ne les paie même pas, en un mot qu'il est guillocheur seulement, et que ceux qui sont du métier sauront comprendre le dégoût que doit leur inspirer ce citoyen, s'il leur arrivait d'être en contact avec lui.

Prix-courant : fonds guillochés argent à 55 cts. la douzaine ; fonds guillochés avec jarretières à 85 cts. et fr. 1 la douzaine et j'ai même vu une lettre à Chaux-de-Fonds dans laquelle il offre la douzaine de fonds guillochés à 50 cts.

En présence de ces prix je demande à tout homme, qu'il soit de la partie ou non, s'il est possible qu'un chef d'atelier de graveurs reste honnête en travaillant dans ces conditions ? — A la prochaine réunion de chefs d'atelier de graveurs et guillocheurs je ferai la proposition, que la Fédération entretienne à ses frais ce patron là, afin de l'empêcher de nuire davantage à la société, en attendant que l'on puisse prendre des mesures autres et plus rigoureuses.

Un graveur.

LES MACHINES

Oh les machines ! Voilà ce qui nous casse les bras, voilà ce qui nous tue ou nous jette dans la misère.

Voilà bien trente ans que j'entends ces récriminations contre cette pauvre innocente. Et aujourd'hui, cet anathème s'exhale avec plus de fracas que jamais. Et quels sont ceux qui poussent cette clamour ? Chose inouïe, ce sont les ouvriers. La pitié trouble ma pauvre âme, mon cœur se resserre et mes espérances se transforment en désillusions quand j'entends ces voix nombreuses et puissantes s'élever avec colère contre la machine, cette pauvre innocente !

Mais, qu'est-ce donc que la machine ? N'est-ce pas l'outil perfectionné ? Etais-ce donc une date malheureuse pour l'humanité le jour où nos ancêtres sauvages trouverent le moyen de se faire des haches avec des cailloux ?

Ne fût-ce pas une fête pour l'humanité entière, l'invention de la charrue ? Et la découverte du bronze, du fer, de l'acier, qui permit bientôt à nos pauvres ancêtres ouvriers d'inventer la hache, la scie, le rabot, la pioche, la bêche, le pic et tout l'outillage de l'agriculture et des arts-et-métiers ? Et les chars, et les voitures, et le cheval dompté et instrument de travail qui, sans le fer, la forge et le maréchal, n'aurait jamais pu trainer un fardeau sur les routes ?

Ce sont là des machines et sans elles, nous serions encore comme nos pères, primitifs, réduits à habiter des cavernes.

Les machines sont des outils perfectionnés, qui ont multiplié la puissance productive des ouvriers à un point qu'aujourd'hui ils en sont épouvantés et maudissent ce qui les rend tout puissants.

Les machines ont une origine si noble, elles ont été forgées, trempées depuis des milliers de siècles dans la sueur, les larmes et le sang des ouvriers. Ce sont les ouvriers qui les ont inventées, créées, forgées et maniées. Et aujourd'hui, ils osent les maudire ?

Ne sont-ce pas les ouvriers qui ont inventé les outils ? Ils les ont inventés, fabriqués, alors que le capital argent n'existe pas encore. L'outil et la machine ont été créés par les ouvriers avant la création des écoles polytechniques et des universités. — Le levier agissait bien avant Archimèdes.

Et que serait le monde aujourd'hui si les machines allaient disparaître ? Plus de chemins de fer, plus de vaisseaux à vapeur, plus de télégraphe, plus de téléphone. Et si elles allaient disparaître, ces usines où la vapeur manie le fer et l'acier plus facilement que le charpentier ne manie le bois ?

Comment donc, pauvres ouvriers, vous pleurez votre faiblesse, vous vous désolez, d'être forts et puissants, et dans votre douleur, vous demandez que l'immense majorité de l'humanité soit incapable de travailler, afin que le reste encore un peu valide soit accablé de travail !

Est-ce bien sérieux, est-ce véritablement du travail que vous réclamez ? Ne serait-ce pas plutôt le bien-être ? Lequel de nous ne serait pas heureux de vivre dans l'aisance avec six heures de travail par jour ? Quel est l'ouvrier qui n'a pas fait ce beau rêve ?

Eh bien ! ce rêve ne pourra jamais se réaliser sans la machine. Et quel est l'ouvrier qui n'a pas rêvé un outil, une machine pour faire en une heure ce qui lui coûte dix heures de labeur ?

Ah ! oui, oui, mais cependant, c'est la machine qui a engendré la surproduction et les économistes nous disent que c'est la surproduction qui engendre les crises.

Et vous croyez cela ; et bien, calmez-vous et réfléchissez un moment et vous trouverez

que ces savants ne disent que des bêtises.

Que diriez-vous d'un ouvrier chargé de famille, qui vit dans la gêne, cette sœur de la misère, et qui un beau jour fait un héritage d'un million et se désole avec sa femme et ses enfants en criant : « Il y a surproduction, nous sommes trop riches, nous allons mourir de misère. »

Eh bien ! n'est-ce pas ainsi que se lamente aujourd'hui la famille humaine ? Le laboureur est ruiné parce nous avons eu deux années d'abondance. L'industrie est perdue parce que tous les marchés du monde sont remplis de produits de l'industrie. L'humanité va périr de misère parce que les machines ont rendu les ouvriers si puissants, qu'ils fourniraient cent fois plus de marchandises si la demande ne restait pas muette en face de l'offre.

Ainsi, c'est l'abondance qui fait la misère. Voilà ce que la science économique enseigne et ce que les ouvriers répètent.

Oui, c'est vrai, *la machine a opéré une véritable révolution dans l'industrie*, mais elle n'est pas le funeste et redoutable concurrent du travail. C'est le capital qui joue ce rôle.

A quoi employer désormais les bras inocupés ou plutôt devenus superflus par suite de l'introduction et de l'emploi de la machine dans le domaine industriel?

Je réponds à M. L. F. : à faire des machines, à les perfectionner et à les faire travailler au bénéfice des ouvriers.

Oui, la machine dans l'industrie et l'agriculture est fille de l'ouvrier et il ne peut ni la maudire ni l'abandonner. Elle sera bonne fille quand il voudra. La seule machine qui tue l'ouvrier, c'est la machine sociale. C'est celle-là qu'il faut modifier, remettre à neuf, au point qu'on ne puisse plus la reconnaître.

Mais pour faire cette opération, il faut d'abord organiser le travail. Le travail a créé toutes les richesses de l'univers, il est juste qu'il soit le maître sur la terre. Quand il sera le maître, il n'aura plus d'esclaves ni d'opprimés. Le serviteur sera autant que le maître et le maître sera l'égal du serviteur.

C'est un rêve !

L'ouvrier a tout fait, c'est à lui à jouir de son œuvre.

D^r COULLERY.

NOUVELLES DIVERSES

— Nous apprenons que les monteurs de boîtes, l'administration du contrôle et quelques industriels loclois sont les auteurs du magnifique présent offert par l'industrie horlogère locloise à M. Numa Droz, président de la confédération. Dans notre dernier numéro, nous basant sur un renseignement incomplet, nous avions seulement mentionné les fabricants d'horlogerie.

Secrétariat ouvrier. — Le Comité central du Grutli a élaboré un règlement pour le secrétariat des ouvriers ; nous en extrayons les points principaux.

Le secrétaire devra faire des recherches sur les conditions de l'ouvrier en Suisse et sur les salaires ; il exécutera tous les travaux et élaborera tous les rapports nécessaires sur cette matière. Il lui est interdit d'accepter, sans l'autorisation du comité directeur, un emploi accessoire qui empiéterait sur ses heures de bureau ; il ne peut, sans autorisation, s'absenter plus de trois jours de travail pour ses affaires particulières.

Il est nommé pour une période de trois ans, avec un traitement annuel de 4000 francs au minimum.

Il est désigné par le comité directeur qui tiendra compte, autant que possible, des pro-

positions de l'assemblée des délégués — cette assemblée aura lieu à Aarau, dimanche 10 avril prochain.

Musées commerciaux. — Dès le 1^{er} mars courant, il est ouvert à Bale (Seevogelstrasse n° 54) un *Bureau officiel d'informations de la République Argentine*, où dès à présent le public recevra gratuitement tous les renseignements commerciaux, financiers, agricoles, industriels, scientifiques, etc., concernant ce pays. On trouvera dans la bibliothèque de ce bureau la collection complète des lois et décrets de la République Argentine ; les publications officielles et particulières les plus importantes sur le pays, les cartes, vues et plans les plus récents ; les tarifs des douanes ; les prix-courants des marchandises d'exportation et d'importation, les principaux journaux nationaux et étrangers paraissant dans la république ; les dernières nouvelles télégraphiques ; les cahiers des adjudications publiques, etc., le tout gratuitement. Un *musée commercial*, où seront exposées les collections d'échantillons de produits naturels et manufacturés du pays, est également ouvert gratuitement au public.

Musées d'exportation. — *Allemagne.* La société qui dirige le dépôt d'échantillons pour l'exportation de Carlsruhe (Export-Musterlager) a commencé ses opérations au mois de novembre 1885. Pendant cette première année, il a recueilli l'adhésion de 232 maisons du Grand-Duché. On remarque que la bijouterie renommée de Pforzheim n'est représentée que par deux maisons ; quelques autres branches de l'industrie badoise font également défaut. Des catalogues, contenant un aperçu aussi complet que possible de toutes les industries badoises d'exportation, sont rédigés en langue allemande, française et anglaise. Il a été fait appel au concours des consuls pour obtenir l'indication des maisons les plus honorables établies dans les pays qui présentent un intérêt spécial pour les articles allemands, et ces maisons ont reçu des exemplaires du catalogue. Plus de 200 demandes sont parvenues à la société, des commandes ont été faites, des affaires traitées et conclues. Le musée a été visité par 45 étrangers venus à Carlsruhe dans le but unique d'étudier les échantillons exposés : ces visiteurs arrivaient de différentes parties de l'Europe et aussi de l'Amérique, des Indes, de l'Afrique et de l'Australie.

La représentation du dépôt d'échantillons a été demandée dans les villes suivantes : Amsterdam, Anvers, Ancone, Brême, Bruxelles, Bucarest, Barcelone, Calamata, Constantinople, Galatz, Hambourg, Liverpool, Londres, Moscou, Odessa, Port-Saïd, Patras, Salonique, Saint-Pétersbourg, Smyrne, Vienne, etc. On fait remarquer qu'avant d'entamer des relations à l'étranger, il est prudent de se renseigner sur les correspondants qui se présentent.

La direction du dépôt s'occupe de procurer à la société une situation légale. Dès que ce but aura été atteint, des agents seront nommés dans les centres de commerce les plus importants, principalement dans les ports desservis par les nouvelles lignes de paquebots allemands sur la Chine et l'Australie. La société se préoccupe aussi de réunir à Carlsruhe tout ce qui pourrait éclairer l'industrie badoise sur les goûts et les habitudes de la clientèle d'outre-mer. Elle se loue beaucoup à cet égard du concours qui lui est prêté par les consulats allemands. On apporte un grand soin à tenir enfermés, sur la demande des fabricants, les produits qui pourraient donner lieu à contrefaçon.

La société « Neue Börsen-Halle », chargée d'assurer les services de la bourse de Hambourg et propriétaire des principaux journaux

commerciaux de la place, a organisé l'année dernière, dans le local même de la bourse, une exposition permanente d'articles d'exportation. Cette exposition occupe trois salles, situées dans les galeries supérieures. (*Moniteur officiel du commerce.*)

Importation d'horlogerie en Italie.

— Les chiffres suivants démontrent à l'évidence que la réduction des droits d'entrée portés dès le 1^{er} février 1884, de 3 à 1 fr. pour les montres d'or, et de 1 fr. à 50 cts. pour les autres montres, n'a pas nui aux intérêts du fisc :

Importation totale en Italie :

Années	Or Pièces	autres valeur en millions	Or	autres	Recettes douanières fr.
			autres	valeur en millions	
1883	5,342	23,819	0,44	0,48	39,845
1884	35,122	223,421	2,81	4,47	153,196
1885	49,848	292,516	3,49	4,99	196,106
1886	56,458	339,807	3,67	5,10	226,261

Marques de fabrique. — L'union des fabricants pour la répression de la contrefaçon, reconnue par l'Etat français société d'utilité publique, a créé un timbre de garantie qui ne peut être apposé que sur des marques françaises irréprochables. Des millions et des millions de produits français circulent en ce moment à l'étranger munis de ce timbre. Or, cette société apprit récemment qu'il venait d'être contrefait pour la Roumanie, par une maison de Hambourg, MM. H... et Cie. Immédiatement procès intenté à Hambourg même et condamnation des délinquants par un jugement des plus remarquables, déclarant inviolable le timbre de garantie de l'Union des fabricants, avec allocation de dommages-intérêts pour chaque contravention qui sera constatée.

Ainsi se trouve résolu le problème tant cherché, d'un pavillon national inviolable distinguant les produits d'un pays dans le monde entier.

Horlogerie et bijouterie.

— Le *Moniteur de l'horlogerie et de la bijouterie* reçoit du vice-résident de France, à Tamatave, les renseignements suivants : A Tamatave, l'horlogerie et la bijouterie ne sont pas l'objet d'un commerce spécial. Chaque comptoir vend un peu d'horlogerie et de bijouterie, mais en général seulement aux Européens. Cette horlogerie se compose principalement de pendules-appliqués en tous genres, en porcelaine, garnies de cuivre, etc. Les cheminées sont rares à Tamatave comme dans tous les pays chauds, aussi les modèles de pendules accompagnées de candélabres sont-ils invendables. Les petites pendules dites de bureau ou de voyage, avec ou sans réveil, bon marché, se vendent bien. Il en est de même des montres à remontoir en or, guillochées, de bonne et moyenne qualité et des grosses chaînes massives avec médaillons en or. Les montres nickelées à remontoir, très bon marché, à bon mouvement cependant, sont d'une excellente vente. Les modèles de bijouterie d'or, en bonne qualité courante, se vendent facilement aux Européennes et aux dames créoles de Maurice et de la Réunion qui habitent Tamatave. Sans choisir exclusivement les modèles excentriques, elles choisissent volontiers les genres un peu à effet. Les femmes malgaches sont aussi susceptibles d'acheter en petite quantité, la bijouterie d'or, notamment les grandes chaînes de cou. Mais elles préfèrent les boucles d'oreilles, les bracelets, les broches servant à l'attache des fichus et des châles, et aussi les épingle à cheveux, les colliers, etc., le tout en clinquant et en bonne qualité de doublé or. Les droits de douane sont de 10% de la valeur déclarée. MM. Bontemps frères, négociants à Tamatave, vendent les objets dont il vient d'être parlé, dans les villes suivantes, où ils possèdent des

postes : à Tamatave, à Diégo-Suarez, Cindavoranti et Tananarive, etc.

Relations commerciales avec Zanzibar. — En parlant de la possibilité de créer des relations commerciales avec Zanzibar et des moyens d'y arriver, le consul belge à Zanzibar émet quelques idées qui paraissent s'appliquer également à la Suisse. Il est hors de doute, dit-il, que la Belgique pourrait trouver sur la côte orientale d'Afrique, dès aujourd'hui, un débouché relativement considérable pour certains de ses produits. Une assez grande quantité d'articles belges se vendent déjà ici; malheureusement, l'initiative de nos industriels n'y est presque pour rien. Tous ces articles sont vendus sous le couvert des marques anglaises et allemandes, et le consommateur en ignore la provenance.

Les maisons européennes et américaines qui y sont établies font de brillantes affaires; il est vrai que toutes font le commerce d'importation et d'exportation.

Le seul moyen de traiter les affaires dans cette région serait d'y établir une forte agence belge, représentant un syndicat formé par des producteurs de spécialités différentes auxquels se joindraient quelques maisons d'importation qui assureront le fret de retour des navires.

Seulement il ne faudrait pas que nos industriels se fissent illusion; les premiers temps seront peu faciles et il y aura de grandes difficultés à vaincre. Il est nécessaire que l'agence en question dispose de fonds suffisants pour faire face à tous les frais d'installation et d'attente; il faut que les produits, tout en étant de bonne qualité et en rapport avec le goût et les usages du pays, puissent être livrés dans des conditions telles, que la concurrence soit impossible. En se contentant d'un léger bénéfice dans le principe, nos industriels s'assureront rapidement une clientèle sérieuse.

Il faut enfin mettre à la tête de l'agence un homme actif, intelligent, honnête et très au courant des affaires. Cet agent doit être bien rétribué et de plus intéressé dans les opérations du syndicat.

On ne saurait trop recommander à nos producteurs d'éviter d'envoyer des marchandises en consignation, surtout à des firmes étrangères; non-seulement les frais dont on charge les produits absorbent tous les bénéfices, mais il s'élève presque toujours des conflits entre l'industriel et le consignataire, dont les suites sont une nouvelle source de pertes quelquefois très grandes pour le premier.

Je suis persuadé que la cause qui tient nos fabricants éloignés des marchés étrangers est due en grande partie à ce qu'ils ont été en relations d'affaires, dans leurs premiers essais d'exportation, avec des consignataires peu scrupuleux. Rien de ce genre n'est à craindre, si l'on veut adopter en Belgique le système des syndicats; non-seulement le bénéfice reviendra directement aux fabricants, mais les produits seront directement vendus sous leur marque réelle, ce qui ne peut être que favorable aux intérêts du pays.

Pendule annuelle pour observations météorologiques. — Au sommet d'une haute montagne mexicaine, d'une altitude de presque 6000 mètres au-dessus de la mer, doit se construire une petite station météorologique. L'établissement mécanique de MM. Hottinger et Cie, à Zurich, a reçu la commande des appareils enregistreurs automatiques nécessaires. Afin de maintenir ces appareils en marche constante dans un lieu inhabité, accessible à peine une fois dans l'année, il est nécessaire de construire une pendule pouvant marcher sans interruption, et sans le secours de l'homme, pendant au moins une année entière.

Avis concernant les formalités de péages à remplir pour les objets destinés à des expositions.

Renouvelant les publications précédentes (voir Feuille fédérale de 1875, IV. 176; 1879, I. 167; 1882, I. 410, et Feuille officielle suisse du commerce de 1883, n° 34, 1^{re} partie), nous rappelons au public les conditions auxquelles les envois destinés à des expositions jouissent de l'exemption des droits d'entrée en Suisse.

Pour jouir de la rentrée en Suisse en franchise des droits, les envois destinés à une exposition à l'étranger doivent à leur sortie être soumis à l'expédition avec passavant. A cet effet, la lettre de voiture et la déclaration doivent contenir la demande formelle d'un passavant, ainsi que la désignation exacte des objets dont se compose l'envoi; l'expéditeur peut aussi charger un intermédiaire à la frontière de demander l'expédition avec passavant et de faire les indications nécessaires.

En cas d'inobservation de cette prescription, qui a pour but de constater officiellement par un contrôle exercé tant à la sortie qu'à la rentrée l'identité des objets exportés avec ceux qui rentrent, l'envoi est soumis aux droits lors de la réimportation.

Le droit d'entrée est de même perçu si, lors de la réimportation, le passavant n'est pas représenté avec l'envoi au bureau de péages qui en a constaté la sortie.

Pour les objets venant de l'étranger et destinés à une exposition en Suisse, l'on doit de même demander l'expédition avec passavant, afin d'obtenir l'entrée en franchise des droits. La réexportation doit dans ce cas s'effectuer dans le délai indiqué dans le passavant, sinon le droit d'entrée doit être payé; le délai pourra d'ailleurs être prorogé sur demande présentée avant l'échéance du passavant.

Si, par suite de l'inobservation de ces prescriptions, le droit d'entrée a été perçu, il reste acquis et aucun reclamé ou demande de remboursement du droit ne sera prise en considération.

Berne, en mars 1887.

Direction générale des péages.

Ecole d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds

Samedi 26 mars courant a eu lieu à l'école d'horlogerie un examen de sortie d'un de ses élèves M. Paul Ditisheim. Comme examinateurs experts étaient présents: MM. Alexis Favre de Genève, expert fédéral chargé d'inspecter les établissements d'enseignement professionnel, Hans Mathys, directeur des travaux publics, Auguste Goering, ingénieur-mécanicien, Fritz Robert, architecte et les membres de la commission de l'école. M. Chs. Emile Tissot, conseiller national, président de l'école d'horlogerie du Locle, chargé également d'inspecter notre établissement, avait été invité à y assister, mais ses occupations ne lui ont pas permis de se rendre à notre invitation. Messieurs les examinateurs experts ont, paraît-il, été très satisfaits de cet examen puisqu'ils ont accordé à l'élève le diplôme de sortie, appelé diplôme d'honneur. La commission de son côté a été réjouie de la présence de MM. les examinateurs experts. Ils ont pu juger de l'enseignement donné à la pratique et à la théorie et des connaissances que possède l'élève, bien qu'il n'y ait que 3 ans et demi qu'il soit entré dans l'établissement. L'élève a beaucoup travaillé, on doit l'en féliciter, mais surtout l'engager à persévérer dans la bonne voie qu'il a choisie.

L'école compte en ce moment 38 élèves: 29 pour la section horlogère, 9 pour la mécanique. Un élève de cette branche a quitté l'école le mois dernier pour travailler chez

lui, mais il vient de demander de pouvoir suivre à l'école certains cours dont il a appris la nécessité. Lorsqu'un élève est convaincu que certaines connaissances lui sont indispensables et qu'il tient à les acquérir, c'est alors que les progrès se font rapidement et que l'étude loin d'être à charge devient un plaisir. La commission étudie en ce moment la possibilité d'installer les outils et machines nécessaires pour la fabrication mécanique de certaines parties de la montre. Ceci, non en vue de la production, mais comme étude afin que les élèves se mettent au courant de la fabrication rapide qui est à l'ordre du jour. Dans ce nouvel atelier, tous les élèves soit horlogers, soit mécaniciens et ceux qui étudient simultanément ces deux branches, seront tenus d'aller y travailler un certain temps pour apprendre le fonctionnement des outils, s'exercer à les diriger, acquérir ainsi plus de dextérité de main et se rendre compte de l'application de la théorie pour produire un travail pratique perfectionné. Cet atelier loin d'être le commencement de l'apprentissage n'en sera que le complément; car le commission estime que les élèves, une fois sortis de l'école, n'auront pas toujours à leur disposition des machines outils et qu'ils doivent pouvoir s'en passer en sachant produire eux-mêmes le travail voulu.

(Communiqué.)

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Bienne, le 29 mars 1887.

Monsieur le rédacteur,

La pièce de précision, de fabrication suisse, n'est pas près de perdre sa belle réputation à l'étranger et les efforts de nos concurrents n'ont diminué en rien le prestige de notre haute horlogerie.

Nous avons eu l'occasion d'examiner et d'admirer une splendide montre, destinée au Président de la République de Vénézuela; nous croyons intéresser vos lecteurs en leur en offrant une description.

Cette magnifique savonnette 20", dont la boîte k 18 très élégante et très cossue pèse 200 grammes, est relevée par une décoration riche et artistique. Sur le couvercle un monogramme à fort relief, incrusté de 86 diamants de très respectables dimensions; sur le fond, l'armoirie de la République de Vénézuela, peinte sur émail avec entourage neige d'un très joli effet. Dans l'intérieur des fonds, les portraits, finement peints sur émail, du Président Guzman Blanco et du Général Crespo, ministre de la guerre.

Le mouvement est à répétition à quarts et minutes avec adaptation d'un calendrier d'un système spécial au fabricant, indiquant les mois, les jours, les quartiers et les phases lunaires.

Cette montre, établie par M. H. Jacot-Burmann, de Bienne, soutiendra dignement la bonne renommée de notre industrie nationale.

Agréez, etc.

 Nous apprenons, au moment de tirer notre dernière feuille, que le conflit survenu entre la fabrique *Amann et Béguelin* et ses ouvriers est terminé à la complète satisfaction des deux parties.

Petite Poste.

M. C. L., Chaux-de-Fonds. Si une tentative du Comité ne suffit pas, adressez-vous au secrétariat permanent.

M. A. K., Locle. L'objection que vous présentez n'a aucune valeur; organisez-vous toujours, le reste viendra tout naturellement.

M. A. S., Fleurier. La grande majorité des sections en a décidé ainsi. Rien à faire pour le moment.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

ATTENTION

Par suite d'une baisse faite indirectement et qui aurait lieu à partir du 1^{er} avril à la fabrique **AMANN & BÉGUELIN**, appel est fait à tous les ouvriers repasseurs, démonteurs et remonteurs, tant sociétaires que non sociétaires, afin qu'ils n'acceptent pas d'occupation des dits fabricants, soit à la fabrique ou à domicile, pour ne pas entraver l'action de la Société.

Nous rendons également attentifs Messieurs les fabricants que la Société n'acceptera plus aucune baisse, de quelle nature qu'elle soit, et qu'elle s'opposera énergiquement à tout changement à l'état actuel des prix jusqu'à la mise en vigueur des tarifs.

*Au nom de la Société des Repasseurs,
Démonteurs et Remonteurs de Bienn et environs :*

LE COMITÉ.

125

ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienn

Enseignement professionnel dans les deux langues.
Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.
THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire commencera au mois d'avril prochain.
Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

LA COMMISSION.

86

ATTENTION !

Le nommé **Arnold von KAENEL**, planteur d'échappements, est invité à retirer les cartons déposés chez ses ouvriers, moyennant remboursement, et nous rendons attentifs les ouvriers travaillant pour le dit à ne pas s'engager chez lui, attendu que les paiements ne se font pas.

P.S. — L'insertion paraîtra aussi longtemps qu'il n'aura pas soldé.
BIENNE, le 11 mars 1887.

114

Un groupe d'ouvriers non payés.

M. KÜNZLI & Fils

MALLERAY

FABRIQUE D'ÉBAUCHES, FINISSAGES ET MÉCANISMES

en 12, 12 1/2, 12 3/4, 13, 14 et 15 lignes 130

TRAVAIL SOIGNÉ

Représentant pour Bienn, M. HILTY-WOLF, fab. d'horl.
» Chaux-de-Fonds, M. Arnold MATTHEY, »

FABRICATION D'HORLOGERIE

en tous genres

ALEXIS HUGUENIN

St-IMIER

EXPORTATION

Spécialité : Genres anglais et autrichien

EXPORTATION

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS

ST-IMIER

(Suisse)

Fabrication de contre-pivots en tous genres **MEYLAN-GUIGNARD & Cie**

LE LIEU (Val. de Joux, Vaud)

Contre-pivots sertis et non sertis, tels que : rubis, saphir, grenat, vermeil, verre, etc.

Sertissage de coquerets

Rosillons bleus Boston, écuelles, pierres pour aiguilles

Ouvrage soigné et courant 123

PROMPTE EXÉCUTION

FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE

Spécialité de
REMONTOIRS
en or,
argent
et métal
PIÈCES
de rechange

Aug. WEBER

A BIENNE

CHAINES
CLEFS
ET MÉDAILLONS
en or,
argent
et
doublé

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES en tous genres

JEAN CORBAT

Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.

Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.

Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.

» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.

» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.

» chronographe, avec grandes secondes.

» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.

Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.

Ouvrage soigné à des prix modérés.

82

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité

de

18

Remontoirs or 12 et 13 lignes

POUR DAMES

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNÉES
 POUR DAMES
 Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
 DIPLOME MÉDAILLE
 Zürich 1883 Anvers 1886
HRI THALMANN
 Avenue de la Gare BIENNE Avenue de la Gare

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES or et argent
 Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
 taille douce et émail
 Peinture sur émail
 JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES en tous genres
NIEL, APPLIQUÉS
 taille douce en couleur et sur guilloches
 Polissage et FINISSAGE de boites et cuvettes or et argent
BOURDIN & BORREL Quartier-Neuf - BIENNE - Quartier-Neuf Téléphone
 Fabrication d'Aiguilles Spécialité pr exportation Acier dorées, damasquinées COMPOSITIONS QUANTIÈMES, SECONDES
 AIGUILLES ANGLAISES POIRES Breguets et Dessins variés Gothiques Découpages de Ressorts et de Plaques à toutes épaisseurs

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

ALFRED MONTBARON
 St-IMIER (Suisse)

FABRICATION de PENDANTS ET ANNEAUX COURONNES EN TOUS GENRES
METZGER & RUEGER
 BIENNE

21

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR à tous titres et genres 87
EMILE PFÄFFLI
 GENÈVE

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
 COMMISSION — EXPORTATION



Georges Favre-Jacot
 LOCLE (SUISSE)

Remontoirs or, argent et galonné
 Ancres et Cylindres 11" à 20"

Téléphone



Téléphone

LOUIS MULLER
 Quartier-Neuf, 55
 — BIENNE —

48

Fabrication d'Horlogerie garantie
 Spécialité de Remontoirs or et argent de 12 à 21 lignes
 Finissages de Genève pour **H-SCH+** pièces de première qualité en 12 et 13 lignes
HAEGLER-SCHWEIZER
 BIENNE (Suisse)

4

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité
de
MONTRES
pour
DAMES

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE

RÉGULATEURS
et
RÉVEILS
Grand Choix
Prix réduits

Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel
und Umgebung.

FABRIQUE DE CADRANS PAILLONNÉS
99 sous cristal
Spécialité de Fantaisie genres nouveaux
ÉMAUX GENRES LIMOGES
Emaux variés pour or et argent
Cloisonnés et Mosaïques
VINCENT FILS & CIE
MONTILIER près MORAT *
Émailage de Fonds et Bijouterie sous cristal
NIEL, APPLIQUÉS
Peinture artistique d'après photographie pour boîtes de montres, cadans bijouterie et orfèvrerie
EXPORTATION

Fabrique d'Ébauches de Bienne

FLURY FRÈRES
A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis
13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant
12 3/4 et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancrées, lépines et savonnettes

Ouvrage soigné et consciencieux 32

Fabrique d'Horlogerie garantie
EUG. VUILLEMIN
Marque de fabrique MADRETSCH (Suisse)



Téléphone
SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES
or et argent
Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre
Qualité bon courant et soigné 13

déposée

Établissement de frappe, estampage, billage, niellage

Oxydage de boîtes acier, incrustations
GRAVURE ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE, CISELURE

Spécialité pour tous travaux sur acier, concr... mecanique de certaines parties de l'horlogerie.
Composition, clichés et gravure soignée de marques de fabrique. Je m'e... charge aussi de leur enregistrement au Bureau fédéral du commerce.

E. DURUSSSEL,
Graveur à BERNE.

103

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant
SYSTÈME INTERCHANGEABLE

AEBY & LANDRY
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienn... Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

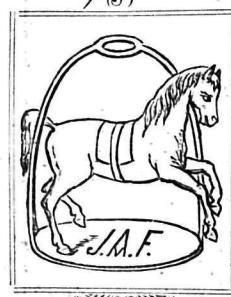
Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE
BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienn...

FABRIQUE DE BOÎTES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER
en tous genres et tous titres

J. A. FROIDEVAUX
BIENNE
USINE AU BRÜHL
19 Téléphone

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH 10
GROS BIENNE DÉTAIL
Emaux en tous genres

FABRIQUE
DE

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et
plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres



J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

Fabrication mécanique

de

BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St-IMIER

— Té l é p h o n e —

28

MAISON

MATILE-MATHEY

C H E M I S I E R

Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE



Caleçons et Gilets flanelle
sur mesure

27

Trousseaux et Layettes

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues
à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

22

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

BASERBA & CIE, BIENNE
Rue de Nidau

29

Exiger la marque
aux deux hiboux



Exiger la marque
aux deux hiboux

La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

THÉ BURMANN
purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable

122

THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le **THÉ BURMANN**.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

Avis à MM. les Fabricants d'horlogerie

AU PANIER FLEURI

Maison de Gros et Détail en Papeterie et Quincaillerie

Rue du Canal **BIENNE** Rue du Canal

Offre aux conditions extra avantageuses :

Papier d'emballage gris collé prima en feuilles ou en rouleaux à fr. 36.— les 100 kil.	» gris cassé (sans colle) »	» 36.— »
» brun belge prima »	» 58.— »	»
» jaune banque imit. »	» 78.— »	»
» banque véritable »	» 110.— »	»
» couronne (37/46 cm.) soie brun (Uhrenschiltli) n'oxydant pas »	1.40 la rame	
» » blanc »	2.— »	
» » rose »	3.50 »	
» raisin (34/68 cm) » rouille brun »	4.40 »	
Plombage, depuis	8.— le mille	
Ficelles d'emballage, de toutes les grosseurs et qualités,	1.80 le kilo	
Papiers à lettre avec ou sans en-tête, sans en-tête »	5.50 la rame	
» avec »	8.— »	
Enveloppes de lettres sans impressions,	3.75 le mille	
» avec »	5.75 »	
Copie de lettres de 500 folios répertoire »	26.— la douzaine	

Registres et Fournitures de bureau toujours au grand complet
à des prix y relatifs

120

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Envoi d'échantillons franco sur demande

Marchandise franco pour toute la Suisse — Conditions de paiement: 3 mois avec 3% d'escompte

Se recommande

M. LEBLANC-SCHALCH.

Magasin de Verrerie et Porcelaine

L. SPECKERT-GRINDAT

15, rue du Quartier-Neuf, à BIENNE

Articles de ménage en tous genres. Déjeuners et Dîners complets en fine porcelaine, unis et décorés. — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.

Lampes de table et à suspensions de première qualité garantie.
Lampes Progrès.

Prix très réduits

25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

ETUIS dans tous les prix

— ETUIS —

OTTO TIETZE, BIENNE

FANTAISIE

Etuis patent à partir de 25 ct.

La Rôtisserie de cafés

Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)
—o—
Marque de fabrique
déposée
—o—



Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)
—o—
Marque de fabrique
déposée
—o—

CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti
en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1.20, 1.40, 1.60.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme.

30

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 42 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalouises.

24

AU PLANTEUR

BIENNE FRITZ SETZ BIENNE
Rue du Canal Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.

— GROS ET DÉTAIL —

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

42

W. GUGELMANN.

HOTEL DE BIENNE
(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

17

F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)

Commission — Expédition — Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle

72
EXPEDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

PAPIERS ET CARTONS EN GROS

JUCKER & WEGMANN
ZURICH

Spécialité de papiers à l'usage de toutes les branches de l'horlogerie :

Papiers d'emballage fins et ordinaires

Papier de soie blanc et en couleur

Papier rouille, papier mou

Papier et enveloppes de lettres, etc., etc.

CAFÉ-RESTAURANT**F. SCHNEIDER**

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

14
F. SCHNEIDER.

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Biel, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour dorure et nickeleurs.

42 W. GUGELMANN.

A VENDRE

à Biel, une maison neuve, dégagée de tous côtés, contenant deux logements de 4 pièces chacun, le sous-sol pouvant être utilisé comme atelier.

Autour de la maison, terrain pour bâti ou pour jardins.

Prix d'achat : fr. 18,000.

Adresser les demandes sous chiffre H. Sch. n° 101, au bureau du journal qui transmettra.

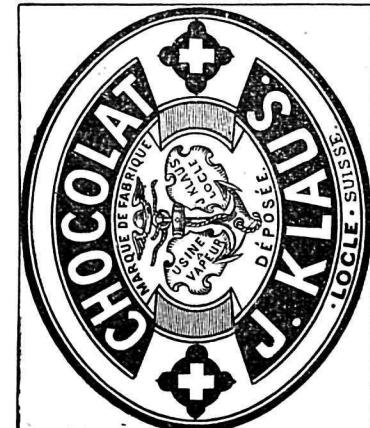
104

A VENDRE BON MARCHÉ

un outil aux dentures, pouvant servir pour fabrique ou particulier, 31 fraises, 24 tasseaux, allant au pied, roue et son montant en fer, renvoi en fer avec poulies mobiles très bien agencé. Sur un établi à roulettes, presque neuf, en parfait état.

S'adresser au bureau de la Fédération horlogère qui indiquera.

83

**CONFISERIE, PATISSERIE**

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.

La fabrique Dubail, Monnin, Frosard & Cie, à Porrentruy, demande un soudeur d'assortiments garnonnés, sérieux et capable. 126

ON DEMANDE

une polisseuse de cuvettes or et argent, une apprentie polisseuse de boîtes or et une apprentie polisseuse de cuvettes. Moralité exigée.

S'adresser au Bureau. 105

Un horloger très capable, ayant été employé pendant plusieurs années dans une des meilleures fabriques d'horlogerie de la Suisse, puis comme rhabilleur en Espagne, cherche une place analogue dans une maison sérieuse. Il pourrait au besoin mettre son patron en relations avec des maisons d'horlogerie de Madrid et s'occuper de la correspondance espagnole. 121

S'adresser aux initiales A. B., poste restante, La Chaux-de-Fonds.

Comptable expérimenté, connaissant l'allemand, les voyages et au courant de la fabrication, demande emploi. A défaut, mettrait la main à un travail quelconque. 127

S'adresser au Bureau.

On demande pour administrer une fabrique de montres et de petites pendules de voyage, un

Directeur commercial avec cautionnement de fr. 25,000 ou souscription d'un chiffre équivalent d'actions de la Société en formation.

Appointements fixes et part de bénéfices. (H1921X) 118

S'adresser avec références à M. A. M. Cherbuliez, arbitre de commerce, rue Petitot n° 10, à Genève.

On offre à vendre de suite, un atelier de graveur et guillocheur, comprenant plusieurs tours et tout l'outillage complet pour cette profession. — Prix avantageux. S'adresser à l'agence E. ROSSET et fils, rue de la Côte 181, Locle. 119

COMMERCE EN GROS F. REYMOND & CIE A BIENNE

Nickel pur

en cubes, grenailles, anodes, tôles, fils, etc.

Plaqué de nickel pur, en tôles et fils, sur fer, acier, mallechort, cuivre et laiton

Nickel allié, plaqué sur chrysocale ou laiton

PLAQUÉ D'OR ET PLAQUÉ D'ARGENT

sur tous métaux et à tout titre

128

Tubes, charnières et soudures en nickel

NOTA. — Tous nos métaux peuvent être livrés : polis à la brosse, ciselés, découpés et tréfilés, dans toutes les formes et toutes les dimensions.

1ers prix aux expositions de Chaux-de-Fonds

PLANTAGE D'ÉCHAPPÉMENTS**CHRONOMÈTRES BASCULE**

dans tous les genres 124

SÉRIEUSE GARANTIE**HUGUENIN-STRaub**

Charrière 27, Chaux-de-Fonds

**LIMES D'HORLOGERIE****Marque Cadran**

Dans les bons magasins de fournitures Dépôt général : G. JOHO, Berne.

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie

CHAUX-DE-FONDS 46

ÉTABLISSEMENT DE BAISNS
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

MONTAGE DE BOITES

en tous genres

45

SPÉCIALITÉ
de
Boites argent

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc.

37

Travail prompt et garanti.

CAFÉ-RESTAURANT
et
JARDIN D'ÉTÉ
GAMBRINUS
tenu par
WILD-REY
BIENNE

Téléphone

34

GRANDE BRASSERIE
SALLE DE CONCERT

AVIS

aux Fabricants et Marchands de
Fournitures d'horlogerie

Burins en acier diamant
reconnus supérieurs par les premiers
horlogers de la Vallée de Joux.

S'adresser à la fabrique de rasoirs
BAUD-NICOLE & Cie
au Sentier, Vallée de Joux (Suisse).

Un petit ménage cherche, pour
St-Martin prochain, un logement
de trois chambres avec cuisine et
dépendances, à Bienne ou aux environs.
Adresser les offres, avec indication
de prix, par écrit, sous chiffre
B. C. 234, au bureau du journal.¹⁰⁶

CAFÉ A REMETTRE

Pour cause de cessation de com-
merce et après vingt ans d'exploita-
tion, on offre à remettre pour la
St-Georges prochaine, sous de
bonnes conditions, un

Café-Restaurant

situé au centre du village et jouissant
d'une bonne clientèle.

S'adresser, pour renseignements et
conditions, à M. J. Ed. Humbert-
Prince, notaire, rue Fritz-Courvoisier
21, à Chaux-de-Fonds.

116

U. LEUZINGER

8, Rue de l'Hôtel-de-Ville CHAUX-DE-FONDS 8, Rue de l'Hôtel-de-Ville

SAISON D'ÉTÉ

Grand Assortiment de Vêtements confectionnés

Pour hommes, jeunes gens et enfants

PRIX - COURANT

Pardessus soignés pour hommes	de fr. 20 à 75	Pantalons	de fr. 7 à 20
Pardessus soignés pour jeunes gens et enfants	» 15 à 35	Paletots sac et vestons	» 18 à 45
Habillement complets pour hommes	» 35 à 80	Paletots de bureau	» 20 à 40
Habillement de catéchumènes	» 40 à 65	Chemises blanches et en couleur, caleçons, blouses, cravates, foulards.	
Habillement complets pour jeunes gens et enfants	» 15 à 40		

Spécialité d'**Habillement** pour cadets. — Grand choix de draperies anglaise, française, et allemande pour habillments sur mesure dans les prix de fr. 70 à 120.

Téléphone

DIPLOME

Téléphone

98